





Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

Pôle jeunesse, sports et vie associative

Affaire suivie par : Rémi GARDIN

Téléphone : 03.44.06.06.16
Courriel : remi.gardin@oise.gouv.fr

Beauvais, le 28 JAN. 2015

Objet : Lancement de la campagne CNDS 2015 (demande de subvention).

PJ :
- Calendrier des différentes réunions d'informations sur la campagne CNDS 2015
- Procédure de téléchargement du dossier de demande de subvention (papier et E-Subvention)
- Synthèse des directives nationales du CNDS 2015

Madame, Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer des procédures relatives à la demande de subvention 2015 au titre du « Centre National pour le Développement du Sport » (CNDS).

Le dossier support sera téléchargeable à partir du 20 février 2015 sur les sites internet de la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Picardie et du comité départemental olympique et sportif (CDOS) de l'Oise:

http://www.picardie.drjscs.gouv.fr/ - Onglet « SPORTS » - Rubrique « LE CNDS » (campagne 2015)
et
http://oise.franceolympique.com/

Par ailleurs, vous avez la possibilité de faire votre demande de subvention CNDS sous forme dématérialisée via la plateforme « E-Subvention ». Les modalités de fonctionnement de ce dispositif vous sont présentées en pièce jointe de ce courrier. Un manuel d'utilisation détaillé sera mis en ligne sur le site internet de la DRJSCS de Picardie.

De plus, nous vous informons que le CNDS a pour objectif de dématérialiser totalement les demandes de subventions à compter de 2017. Il est donc conseillé de vous inscrire dans cette démarche dès cette année.

Votre dossier de demande de subvention devra être retourné pour **le 8 avril 2015 délai de rigueur** à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de l'Oise.

Dans un but de développement durable et de simplification des démarches, votre dossier de demande de subvention devra être envoyé uniquement à la DDCS de l'Oise. Votre comité départemental pourra consulter votre projet dans les locaux de la DDCS à partir de mi-avril 2015 afin qu'il puisse émettre un avis.

Nous vous rappelons que votre demande de subvention sera étudiée à partir d'un projet associatif global. Après avoir identifié une ou plusieurs priorités, vous pourrez, pour celles-ci, solliciter un financement du CNDS. La formalisation du projet associatif devra faire apparaître la dimension éducative et sociale des actions de développement mises en œuvre tout au long de l'année.

Les subventions attribuées par le CNDS en 2015 ne pourront être inférieures à 1500 €.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de présenter l'ensemble des documents demandés dans le dossier de demande de subvention et de renseigner très précisément les rubriques financières et statistiques.

Toute pièce manquante retardera l'instruction des dossiers. Il est notamment indispensable de fournir le numéro de SIRET et un RIB lisible de votre association pour permettre le paiement des subventions qui pourraient vous être attribuées.

Il convient de souligner que les dossiers qui parviendraient hors délais (cachet de la poste faisant foi), ne pourront être instruits.

Nous attirons également votre attention sur la situation des clubs omnisports. En effet, ils disposent d'un seul n° de SIRET (le même numéro est donc attribué aux sections de ces clubs). Ils doivent impérativement déposer un dossier CNDS afin de permettre le financement des subventions accordées à leurs sections. Les sections déposent également un dossier au titre de leur fédération d'affiliation. Le financement des sections sera notifié auprès des différents responsables ainsi qu'au président du club omnisport.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, **nous vous invitons à participer à l'une des trois réunions organisées par la DDCS le et le CDOS aux dates, heures et lieux indiqués en pièce jointe**.

De plus, au regard des modifications des priorités finançables dans le cadre du CNDS, nous vous demandons de lire attentivement la note d'orientation régionale CNDS 2015 disponible sur le site internet de la DRJSCS de Picardie.

Le pôle « Jeunesse, Sports et Vie associative » de la DDCS et le CDOS de l'Oise restent à votre disposition pour plus de renseignements.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
du CDOS de l'Oise

Jean-Claude LAVERNHE

Le Directeur départemental
de la cohésion sociale

Alexandre MARTINET